

Et si on remplaçait les charges sociales par un impôt sur le capital polluant ?

Le « Grenelle de l'environnement » pouvait porter sur le choix d'un mode de développement favorisant la protection environnementale, la compétitivité, l'attractivité territoriale, le plein-emploi et l'accès de tous les consommateurs aux produits propres. Or les propositions environnementales évoquées devront se traduire par de nouvelles taxes. On voit mal comment un alourdissement fiscal serait à la hauteur des enjeux et concilierait équité sociale et efficacité économique en incitant à la durabilité.

La taxation fait porter la charge environnementale sur les consommateurs et les moins fortunés. L'écotaxation valorise une stratégie réparatrice et non préventive. Elle oriente le marché vers l'investissement et la recherche dans l'amélioration des technologies existantes, au lieu de les changer. Cette approche est coûteuse, pernicieuse, inéquitable et globalement incohérente.

La durabilité soulève la question de la réduction quantitative et de la maîtrise qualitative des flux et des stocks de matière et d'énergie prélevés et des déchets. Il s'agit d'accroître la productivité des ressources naturelles extraites pour produire plus avec moins, et de proscrire l'usage des

Par Léo Dayan * et Bernard Dupont **



« L'éco-impôt sur le capital polluant équilibre les comptes sociaux, incite les entreprises à innover et protège préventivement la nature et la santé »

substances polluantes ou de les confiner dans des milieux étanches et stables pour produire mieux. Cet objectif conduit à réutiliser tout déchet d'une activité en ressource pour une autre, à établir les écoliaisons locales entre activités.

Or se soucier de la productivité des ressources, c'est aussi encourager le travail, la formation et l'ingénierie humaine. Une condition de mise en œuvre des écoliaisons est de ne pas restreindre l'embauche et de viser le plein-emploi des potentialités humaines. Des charges sociales élevées renchérissent les coûts salariaux et découragent les embauches. Supprimer les char-

ges sociales des employeurs est nécessaire mais n'est possible qu'en instaurant un nouveau prélèvement obligatoire.

Une réforme fiscale novatrice consisterait à supprimer les charges sociales des employeurs et à instaurer simultanément un éco-impôt sur les capitaux polluants. Les coûts salariaux diminuent, l'emploi est relancé et l'état augmente le coût du capital polluant pour conserver le même budget. Les prix de production restent les mêmes, tout comme les prix à la consommation, car il n'y a aucune raison de modifier le taux de TVA. Cette réforme garantit la neutralité sur le bud-

get, les revenus et les prix de production et de vente. Plus encore, elle affecte le cœur du système productif polluant en activant des mécanismes de substitution entre les facteurs de production puisque le capital polluant devient plus cher que le travail et que le capital non polluant. Pour les firmes, la seule issue est de déformer la combinaison technologique par une utilisation plus intensive du travail et des capitaux propres et moins intensive en capitaux polluants.

Au total, la suppression des charges sociales rend l'économie compétitive, réduit les motifs de délocalisation, favorise l'emploi et réinsère socialement. L'éco-impôt sur le capital polluant équilibre les comptes sociaux, incite les entreprises à innover et à investir dans les écoliaisons, protège préventivement la nature et la santé. En deux mots, deux mesures : développement durable.

Des points à préciser. D'abord, la durabilité légitime d'une taxe sur les importations de matières non renouvelables et de biens polluants pour favoriser l'investissement dans les écoliaisons. Les pays dont la croissance dépend de l'exportation de ces produits devront bénéficier de compensations. Ensuite, le contrôle des prix étant incompatible avec le marché européen, les délais que demande le changement des trajectoires technologiques exigent des mesures transitoires.

Enfin, le succès de la réforme se mesurera par le retrait progressif des technologies polluantes et donc par le rétrécissement de l'assiette des prélèvements sociaux. La solvabilisation des organismes sociaux nécessitera d'autres instruments fiscaux dans un contexte renouvelé de plein-emploi et de recul des coûts liés au chômage et aux maladies environnementales.

Reste à élaborer les critères définissant le capital polluant et à examiner les modalités pratiques. En s'y attelant, le ministère de l'Économie découvrira qu'il est, lui aussi, ministère du Développement durable, le ministère de la nouvelle économie : celle de la durabilité.

* Économiste à Paris-I Panthéon-Sorbonne et directeur scientifique de l'Après.

** Économiste, université de Lille-I et conseiller scientifique de l'Après.

DISPONIBLE EN **DVD VIDEO**

"Niels Arestrup signe ici un suspense politique bien ficelé, passionnant." **FIGAROSCOPE**

YVAN ATTAL EST LE CANDIDAT

EN PLEN DE NIELS ARESTRUP

En partenariat avec **LE FIGARO** **ALLOCINE**

BONUS : INCLUS LE MAKING-OF